

OFAEE

Berne, le 5 avril 1990

Service Amérique du Nord

811-kei/fel/wys/zwa

Relations économiques avec le CanadaI. Situation économique et monétaire du Canada

<u>Exportations</u>	totales 1989	138,9 mrd can\$*)
	dont vers les Etats-Unis	74,7 %
	vers la Suisse	0,5 %
<u>Importations</u>	totales 1989	134,3 mrd \$can.
	dont: des Etats-Unis	69,5 %
	de la Suisse	0,4 %

P4. I-II

z.T. schon vane
unter "Allgemeines
über Kanada"besonderen
JE**1.1 Données économiques et monétaires, perspectives**

Après sept années de prospérité (taux de croissance élevé de 3,9 % en moyenne, réduction de l'inflation de 11 à 5 %, diminution du chômage de 11 à 7,6 %), l'économie canadienne doit faire face en ce début d'année 1990 à un ralentissement, voire une stagnation pour au moins deux trimestres, situation qui pourrait ensuite se transformer brièvement en une légère récession, avant de s'adapter doucement à une période de croissance ralentie, ouvrant la voie à un raffermissement économique pour les prochaines années. En effet, les taux d'intérêt élevés étouffent la demande intérieure tandis que la surévaluation du dollar canadien exerce une pression sur la demande extérieure de produits canadiens, plus particulièrement ceux de l'industrie des véhicules et des métaux. Ceci a conduit à un accroissement des inventaires, présentement plutôt faibles, ainsi qu'à un ralentissement du rythme de production et de la croissance de l'emploi. Vu que les principaux pays industrialisés ne connaîtront probablement pas un ralentissement économique synchronisé cette année, l'économie canadienne devrait connaître un renver-

*) cours de change au 4 avril 1990: 1 \$can = 1,28 frs



sement de tendance d'ici septembre-décembre et tout de même enregistrer en 1990 une croissance de l'ordre de 1 %.

Une légère phase récessionnaire soutiendra en fait la politique de lutte contre l'inflation de la Banque du Canada en créant quelques languissements dans l'économie. Ainsi, une remontée du taux de chômage à 8,6 % telle que prévue au cours de l'année, devrait refréner la tendance à la hausse des salaires. La Banque du Canada, qui vient de porter le taux d'escompte à 12,79 % entraînant une augmentation du taux privilégié des banques commerciales canadiennes de 13,5 à 14,75 %, obtiendrait un peu de latitude pour réduire les taux d'intérêt, tout en maintenant sa ferme politique monétaire anti-inflationniste. Des modifications de la politique monétaire seront sans doute apportées avec circonspection, compte tenu des contrecoups imminents que subiront les cours en raison de l'introduction au 1er janvier 1991 de la taxe fédérale sur les produits et les services au taux uniforme de 7 % (en remplacement de l'actuelle taxe fédérale sur les ventes qui frappe au taux de 13,5 % les produits manufacturés) et des perspectives de fléchissement du dollar canadien. Toutefois, ces nouveaux facteurs ne se traduisent vraisemblablement pas par des taux d'inflation plus élevés soutenus.

1.2 Déficit budgétaire

M. Wilson, Ministre des finances, reste convaincu de la nécessité de poursuivre, en coopération avec la Banque du Canada, cette politique de taux d'intérêt élevé pour freiner l'inflation. Par ailleurs, il entend aussi persévérer dans sa lutte contre le déficit budgétaire par compression des dépenses sans alourdissement excessif de la charge fiscale (1989/90: 30,5 mrd \$can., 1990/91: 28 mrd \$can.), objectif d'autant plus difficile à atteindre que chaque hausse du taux d'intérêt d'un pourcentage-point coûte quelques 3 mrd de \$can. supplémentaires aux déjà 35 % de dépenses budgétaires effectuées au titre du service d'une importante dette publique qui s'élève actuellement à 350 mrd \$can. Aussi, le budget 1990/91 du gouvernement fédéral,

présenté le 20 février dernier, prévoit des réductions budgétaires sévères au niveau des dépenses publiques. A l'exception des programmes sociaux, des pensions de retraite, des allocations familiales, de l'assurance-chômage et des mesures profitant aux provinces à faible revenu, toutes les dépenses sont soit plafonnées, réduites ou éliminées.

II. Stratégie économique du Canada

Pour un pays avec une économie ouverte comme celle du Canada, le maintien de la prospérité passe par le commerce. Le Canada exporte 34 % de ce qu'il produit et importe une proportion correspondante de ce qu'il consomme. Sur le plan interne, le Canada a pris des mesures visant la déréglementation, la privatisation et la réduction des obstacles au commerce interprovincial, l'assainissement du climat d'investissement étranger, l'accroissement des fonds consacrés aux programmes de formation et d'autre assistance, la lutte contre l'inflation, la réduction du déficit fédéral et la réforme fiscale. La stratégie économique du gouvernement canadien envisage une amélioration de la productivité et un renforcement de la compétitivité du Canada, dont l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis est l'une des pierres angulaires.

2.1 L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis

L'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, qui est entré en vigueur le 1.1.1989, entend abolir progressivement l'ensemble des obstacles tarifaires et non-tarifaires entre les deux Etats, faciliter les activités dans les secteurs des investissements et des services, ainsi que coordonner l'approvisionnement énergétique. La mise en oeuvre de cette entente se poursuit comme prévu, et les secteurs privés et publics utilisent effectivement le mécanisme de règlement des différends commerciaux. Les opinions des observateurs convergent à noter qu'il est encore trop tôt pour évaluer d'une manière précise son in-

cidence économique. Le rythme de la suppression de droits de douane - qui devait initialement s'étaler sur une période allant jusqu'à dix ans - s'est accéléré, indiquant par là-même un certain intérêt de la part des milieux d'affaires.

2.2 L'Uruguay Round du GATT

Le Canada se montre très actif dans les négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay Round du GATT, qui visent à réduire les obstacles au commerce mondial. Bien qu'il soit intéressé par tous les thèmes, le Canada se montre particulièrement attaché à obtenir des résultats dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés, des subventions et des mesures compensatoires, du règlement des différends ainsi que dans celui des nouvelles questions (services, propriété intellectuelle, investissements). A l'exception du dossier agricole, ses vues recouvrent en général largement celles de la Suisse.

III. Relations économiques bilatérales

A l'origine, les relations économiques avec le Canada étaient basées sur l'accord complémentaire de 1914 du traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque avec le Royaume-Uni. A l'heure actuelle, le commerce et le trafic des paiements entre la Suisse et le Canada dépendent des règles juridiques multilatérales établies dans le cadre de l'OCDE et du GATT.

3.1 Evolution du commerce (en millions de francs suisses)

	<u>Exportations</u>		<u>Importations</u>		<u>Balance</u>
1985	760	+ 37 %	275	+ 5 %	+ 485
1986	720	- 5 %	241	- 12 %	+ 479
1987	639	- 11 %	294	+ 21 %	+ 345
1988	757	+ 19 %	306	+ 4 %	+ 451
1989	766	+ 1 %	398	+ 30 %	+ 368

En 1989, les livraisons suisses vers le Canada (essentiellement: machines 32,7 %, chimie 17,5 % et pharmaceutique 8,6 %) représentaient 0,9 % des exportations totales de la Suisse, tandis que les achats suisses en provenance du Canada (essentiellement produits agricoles 26,3 %, papier 19,8 % et machines 15 %) s'élevaient à 0,4 % des importations totales de la Suisse.

Le gouvernement canadien a adjudgé en 1986 un contrat de 800 mio de francs à Oerlikon-Bührle pour la livraison de son système de défense anti-aérien et anti-char ADATS, dont l'assemblage sera effectué dans sa filiale de St-Jean-sur-Richelieu près de Montréal (province du Québec).

3.2 Investissements directs

Les investissements directs suisses au Canada se montaient en 1988 à 2,4 milliards de francs (4,1 % du total suisse soit le 8ème marché des investissements suisses).

Depuis 1985, le régime juridique des investissements étrangers au Canada a été libéralisé (plus d'autorisation nécessaire pour des investissements inférieurs à 5 mio \$can.), ce qui s'est traduit par un intérêt croissant des investissements étrangers au Canada.

Les investissements directs canadiens en Suisse s'élevaient en 1986 à 0,4 milliards de francs (1,3 % du total canadien soit 8ème marché des investissements canadiens).

IV. Questions économiques bilatérales

Il n'existe plus de contentieux majeurs entre la Suisse et le Canada. La plupart des points litigieux ont pu être réglés au cours de ces dernières années:

- conclusion d'un protocole d'entente concernant les inspections de "Good Manufacturing Practices" (octobre 1988)

- libéralisation des investissements étrangers au Canada (cf. point 3.2)
- coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire (accord signé fin 1987 et entré en vigueur en juin 1989)
- coopération en matière d'entraide judiciaire pénale (accord finalisé en octobre 1989 mais non encore signé)
- négociation d'un accord sur la sécurité sociale.

Toutefois, l'industrie suisse se juge lésée dans les domaines suivants:

4.1 Importation de fromage

En 1981, la Suisse a conclu avec le Canada un accord sur le fromage stipulant que ce dernier doit importer au minimum 8565 t de fromage par an en provenance des pays en-dehors de la CEE à condition que le prix ne dépasse celui des fromages canadiens. Le Canada a représenté en 1989 le 8ème marché de la Suisse pour le fromage dur (810 t) et le 3ème pour le fromage fondu (921 t), par conséquent les fromages suisses ont totalisé 20 % du quota.

Mis à part le fait que le quota minimum s'est transformé en quota maximum strictement contrôlé, il semble que ces dernières années d'autres pays exportateurs et certains importateurs canadiens suivent une politique de "dumping", ce qui met la Suisse en situation de concurrence déloyale.

4.2 Protection des brevets pharmaceutiques

Avec l'adoption de la loi C-22 en 1988, la protection des brevets pharmaceutiques au Canada a fait des progrès (suppression des licences obligatoires, augmentation de la durée de protection des brevets), bien qu'elle se situe toujours en-deça des standards atteints par les autres pays industrialisés. En contrepartie, plusieurs industries pharmaceutiques, dont entre autres les suisses, se sont engagées à renforcer leurs dépenses

pour la recherche et le développement, ce qui a été fait depuis lors.

Pourtant, la nouvelle législation présente encore certains points négatifs pour la Suisse, comme, par exemple, le fait de favoriser les médicaments développés au Canada (brevet pendant 20 ans) par rapport à ceux développés à l'étranger (10 ans), et le maintien des licences obligatoires pour les produits destinés à l'exportation. Par ailleurs, le gouvernement canadien a instauré une commission de contrôle des prix ("Patented Medicine Prices Review Board") afin que les prix des médicaments n'explorent pas à la suite de l'amélioration de la protection des brevets. Ce contrôle pragmatique jusqu'à présent, semble soumettre à l'avenir le prix des médicaments à un système de contrôle plus strict (comparaison rigide avec les prix internationaux, catégorisation restrictive à produit innovatif vs. existant). Cette situation, si elle devait se concrétiser, s'avérerait préoccupante pour notre industrie pharmaceutique.

4.3 Loi sur les banques

La loi canadienne sur les banques de 1980 limite à 16 % (8 % avant 1984) la part des banques étrangères au total des actifs de l'ensemble du système bancaire au Canada. De plus, indépendamment de ce plafond, l'actif national d'une filiale de banque étrangère ne doit pas être supérieur à vingt fois le capital autorisé. Les augmentations de capital doivent être autorisées par les autorités canadiennes, ce qui leur permet de limiter la part des banques étrangères dans le marché bancaire canadien. Dernièrement, il n'y a plus eu de plaintes de la part des banques suisses quant au traitement des demandes d'augmentation de capital, ces dernières n'étant plus liées à la part des crédits accordés aux PME par nos banques.

4.4 Importation d'alcool

Le Canada a conclu fin 1988 un accord avec la Communauté européenne sur les pratiques commerciales discriminatoires des régies provinciales des alcools. Cette entente bilatérale fait suite à une condamnation au GATT qui veut que les vins, bières et spiritueux européens doivent recevoir le même traitement que les produits canadiens. Le Canada a dès lors cherché une entente bilatérale avec la Communauté européenne afin de pouvoir bénéficier d'une période d'adaptation (jusqu'à 10 ans). La question qui se pose pour la Suisse est de savoir si cet accord a été négocié sur la base du statut de la nation la plus favorisée et si par conséquent il est élargi aux produits d'autres origines.

Bilaterale Wirtschaftsbeziehungen

<u>Handel</u>	<u>CH-Ausfuhr</u> (in Mio.Fr.)	<u>Zu/Ab-</u> <u>nahme %</u>	<u>CH-Einfuhr</u> (in Mio.Fr.)	<u>Zu/Ab-</u> <u>nahme %</u>	<u>Saldo</u> (in Mio.Fr.)
1981	536	+ 28	364	+ 7	+ 172
1982	519	- 3	289	- 21	+ 230
1983	575	+ 11	271	- 6	+ 304
1984	554	- 4	262	- 3	+ 292
1985	760	+ 37	275	+ 5	+ 485
1986	720	- 5	241	- 12	+ 479
1987	639	- 11	294	+ 22	+ 345
1988	757	+ 19	306	+ 4	+ 451
1989	766	+ 1	398	+ 30	+ 368

<u>Wichtige Güter in Mio.Fr. (1989)</u>	<u>Ausfuhr</u>	<u>Einfuhr</u>	
Maschinen	251	Landwirt. Produkte	105
Chemie- u. Pharmaprod.	199	Maschinen	60
Instr. + Apparate (Uhren 47)	100	Papier u. -waren	79
Landwirt. Produkte	46	Textilien u. Felle	15
Textilien	26	Holz	19
Metalle u. Metallwaren	36	Chemieprodukte	11
Edelmetalle und Bijouterie	33	Fahrzeuge	53

<u>Investitionen: (in Mrd. Fr.)</u>	<u>Total</u>	<u>Gesamtrang</u>
Schweizerische in Kanada (1988)	2,4	8. (4,1 %)
Kanadische in der Schweiz (1986)	0,9	8. (1,3 %)

<u>Kapitalexport: (in Mrd. Fr.)</u>	<u>Total</u>	<u>Gesamtrang</u>	
VERTRAULICH	1984	2,8	2. (7 %)
	1985	2,1	3. (4,5 %)
	1986		3. (7 %)
	1987	2,5	5. (5 %)
	1988	2,6	6. (5 %)
	1989	0,5	17. (1 %) *

*) ungünstiges Zins- und Währungsumfeld der Schweiz in 1989

Bilaterale Abkommen:

- Auslieferungsvertrag zw. der Schweiz und Grossbritannien vom 26. Nov. 1880
- Freundschafts-, Niederlassungs- und Handelsvertrag mit Grossbritannien vom 6. März 1856 mit Zusatzübereinkunft vom 30. März 1914
- Luftverkehrsabkommen zwischen der Schweiz und Kanada vom 17.12.1975
- Schweizerisch-kanadisches Doppelbesteuerungsabkommen vom 19. August 1977
- Vereinbarung betr. Käse vom 1. April 1981
- Memorandum of Understanding concerning the transfer of head offices of Swiss companies to Canada in the event of international crises vom 19. März 1985
- Nukleares Zusammenarbeitsabkommen vom 22.12.1987, in Kraft seit 13.6.1989
- Memorandum of Understanding concerning Good Manufacturing Practices vom 18.10.1988
- Der Text für ein Rechtshilfevertrag in Strafsachen wurde im Oktober 1989 finalisiert

Schweiz. Kolonie (1.1.1984):

25300, wovon 9000 Nur-Schweizer (Rang 4)